

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DAE 6-G Mission Locale de Paris - mise à disposition des locaux du 14-16, rue Auguste Perret (13e) et avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu l'article L. 5314-2 du code du travail relatif au service public de l'emploi assuré par les missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;

Vu les articles 1875 et suivants du Code civil ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectif 2016-2018 entre le Département de Paris et la Mission Locale de Paris en date du 18 décembre 2015 ;

Vu le projet en délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition du local 14-16, rue Auguste Perret (13e) à l'association Mission Locale de Paris ;

Vu le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention annuelle d'objectifs avec la Mission Locale de Paris. Le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Le projet de convention de prêt à usage avec la Mission Locale de Paris en vue de la mise à disposition à titre gratuit des locaux du 14-16, rue Auguste Perret (13e).

Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer la convention, au titre de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO